

GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE, CONTRE L'UNICITÉ CORPORATISTE

Le Président de la République se déclare favorable à une refondation des procédures organisant les rapports entre les organisations syndicales salariales, patronales, l'État et n'écarte pas une démarche constitutionnelle en la matière.

Le MEDEF, après d'autres, n'hésite pas à expliquer qu'il y a trop d'organisations syndicales, qu'il serait plus rationnel d'en réduire le nombre pour faciliter la «*négociation*».

Dans le conflit des banques, les cinq Fédérations syndicales auraient convenu, dans le cadre des négociations pour la nouvelle convention collective que, «*ou tous signent ou personne ne signe*». Dans le même temps, se développait dans ce secteur, pendant les grèves de décembre 99, la pratique de la consultation de l'ensemble du personnel syndiqué ou non, pour dicter aux syndicats la conduite à tenir, privilégiant ainsi l'orientation référendaire, donc antisyndicale de la loi Aubry.

Venant à point nommé, au moment où le MEDEF décide de quitter les organismes paritaires (au 31.12.2000) si son projet corporatiste de «*constitution sociale*» n'est pas accepté, un rapport de l'*Inspection générale des affaires sociales*, épinglant la gestion d'une caisse de retraite complémentaire, permet aux partisans d'un syndicalisme subsidiaire, de relancer l'offensive sur le financement des organisations syndicales. On nous ressort l'idée d'un financement public, ou encore d'une «*cotisation*» ponctionnée sur le salaire par l'employeur, redistribuée aux syndicats en fonction de leurs influences électorales. La C.G.T. se déclare «*disponible pour un large débat public sur les moyens des organisations syndicales, tant salariales que patronales*», et son secrétaire général demande que l'on «*permette à tous les salariés d'exprimer une préférence syndicale à période régulière*».

Nous sommes donc confrontés à une attaque frontale contre le principe même de l'indépendance syndicale, basé sur l'idée simple que le syndicat est une association volontaire de salariés, que seuls ces associés volontaires sont qualifiés pour définir l'orientation de leurs associations. Que cette orientation et les décisions qui en découlent, une fois définies par ceux là seuls qui en ont la légitimité, les adhérents, soient ensuite proposées à d'autres, est une autre affaire. Mais, en aucun cas, cela ne peut être le contraire, sous peine de condamner l'organisation syndicale à la gymnastique de l'électoratisme permanent.

Au contraire, chaque organisation doit conserver en permanence sa totale liberté d'appréciation, son indépendance de décision en toutes circonstances, à tous moments, y compris dans le cadre d'une unité d'action. A l'opposé de ce syndicalisme, voulu ainsi par des générations de militants, qu'ils soient révolutionnaires ou réformistes, on dresse une forme de «*syndicalisme*» totalement intégré, dont les ressources dépendront essentiellement, soit de contributions obligatoires des salariés, soit de subventions des pouvoirs publics, ou des deux. Un «*syndicalisme*» qui ne pourrait être, à terme, qu'unicitaire, pour mieux encadrer les salariés: un syndicat unique, instrument du corporatisme.

Cette offensive de grande envergure ne doit rien au hasard, elle ne se développe pas de façon désordonnée. Commencée depuis longtemps, elle se précise aujourd'hui avec beaucoup plus d'intensité. La mondialisation, les contraintes imposées par les carcans politiques, économiques, budgétaires des institutions européennes, non seulement approuvées mais voulues par le gouvernement, imposent la disparition des acquis matériels, «*quantitatifs*», obtenus par des décennies d'actions, mais aussi et surtout celle des outils permettant de les conquérir: le syndicat et son indépendance, la pratique du contrat collectif, dont le contenu dépend de la seule capacité ouvrière, donc du rapport des forces. C'est cette offensive de grand style qu'il nous faut stopper.

En ce sens, la grève interprofessionnelle décidée pour le 1^{er} février 2000 par la C.G.T.F.O. peut constituer une étape importante dans la mesure où les objectifs revendicatifs sont clairement définis, ce qui signifie, entre autre, une opposition résolue aux prétentions patronales, à la politique gouvernementale, et à la tactique démobilisatrice d'une journée de «*déploiement militant*» préconisée par Thibault comme seule perspective pour cette date.

Jo. SALAMERO.
